

# La Lettre du

# CEFAN

Trimestriel bilingue publié par le Cefan avec le soutien de FSLE3 N° 001 du 28 Août 2017

## CCONG/Education 2030

# Evaluation de la mise en oeuvre de l'ODD4-éducation 2030

- Par l'initiative de l'Unesco, a été organisée la huitième réunion de la CCONG/EPT à Siem Reap (Cambodge), le 9 mai dernier.
- Les représentants des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile nationales, régionales et internationales ont saisi l'opportunité qui leur était offerte pour évaluer la mise en oeuvre de l'ODD-4 Education 2030.

P. 7

### Semaine d'action pour l'éducation

## L'Unesco au coeur de l'événement

Le 23 Avril 2017 à Paris, s'est tenu la Semaine Mondiale d'Action pour l'Education.

P. 6

### Journée de l'enfant africain

## L'apothéose à Nkoteng

Iday-Cameroun en partenariat avec le Cefan a organisé les activités de la célébration de la 26ème édition de la Journée Internationale de l'Enfant Africain dans la ville de Nkoteng, Région du Centre, département de la Haute-Sanaga.



P. 9

### Marchandisation de l'éducation

## La thérapie du Cefan

Des experts croisent le verbe pour vous livrer les clés de la marchandisation de l'éducation.

P. 3

## EDITORIAL

## L'école et le marché scolaire



Par Thobie Emanuel Mbassi Ondoa

**D**ans une société du savoir, se développe un marché scolaire, fondé sur de nouvelles offres et de nouvelles demandes d'éducation. Comment l'école réagit-elle au sein de ce marché ? Comment le service public se situe-t-il face à l'offre privée qui se développe ? L'offre se diversifie, des services nouveaux apparaissent. Les réponses à ces questions varient d'un pays à l'autre : positionner l'école publique au sein du marché scolaire est un choix politique. Traditionnellement, les mots « éducation » et « marché » voisinent rarement. L'un renvoie à la notion de service public, comme l'une des missions premières de la puissance publique : l'autre renvoie à un monde marchand, où les denrées fondamentales se vendent et s'achètent. L'idée même d'un « marché scolaire » suppose un enjeu commercial. Le savoir serait-il un bien marchand ? L'éducation se vendrait-elle ? L'émergence de la société de l'information, fruit du développement des technologies de l'information et de la communication, a fait de l'information un bien marchand qui se stocke, se transforme, se transporte, se vend, s'achète. Mais l'information n'est pas savoir : le savoir est le fruit d'une construction personnelle, par un individu, à partir d'informations situées dans un contexte et reliées entre-elles. La société de l'information a ouvert la voie à une « société du savoir », dans laquelle le savoir tient une place centrale. Le savoir est nécessaire pour s'intégrer et vivre, pour être un véritable citoyen et usager de la société du savoir. Le savoir est aussi un bien marchand : il se vend et s'achète. Dans une société du savoir existe un marché du savoir, donc un marché scolaire.

Pour qu'il y ait marché, il faut qu'il y ait offre et demande. Et il faut que l'offre s'adapte sans cesse à la demande. La demande est certes scolaire (« je veux que mon enfant apprenne à l'école »). Mais au sein même de l'école, elle évolue, l'exigence s'accroît, les parents contrôlent, comparent, interviennent. On évalue, on exige la qualité, l'efficacité. On veut pouvoir choisir son école, la méthode d'enseignement, son enseignant. Et la demande se développe aussi en dehors de l'école : demande de soutien scolaire, d'aide à l'apprentissage en dehors de l'école, cours particuliers, stages de remédiation ou d'approfondissement, préparation renforcée à un examen ou un concours, préparation de la rentrée... Fait-on moins confiance à l'école ? Considère-t-on qu'elle ne puisse pas tout faire ? L'école a toujours été l'objet de débats quant à sa mission : doit-elle simplement permettre l'acquisition de connaissances ou doit-elle aussi préparer le futur citoyen ? Cette question influe sur la demande dans le marché scolaire.

Quant à l'offre, elle ne cesse de s'enrichir et de se diversifier. L'école elle-même s'efforce d'évoluer pour répondre à la demande (demande des individus, des élèves ; demande des parents ; demande de la société). L'école publique évolue, les écoles privées se développent, pour la formation générale ou pour des formations spécifiques ou des publics spécifiques. Mais en dehors de l'école, une offre éducative se développe également : le marché du soutien scolaire est en pleine expansion, cherchant à combler les lacunes de l'école. Des offres de produits éducatifs apparaissent, l'éducation en ligne propose de nouvelles modalités, on peut apprendre

une langue, préparer un examen ou un concours, renforcer ses compétences, se spécialiser, etc., grâce à des offres privées. Le marché scolaire est ainsi constitué de la rencontre de cette demande et de cette offre qui évoluent rapidement. Le marché scolaire se développe, et aux côtés de l'École apparaissent d'autres acteurs dans l'éducation, d'autres formes d'écoles, de nouveaux services pour apprendre, de nouveaux métiers éducatifs. L'éducation, l'École au sens classique du terme, ne serait-elle plus qu'un segment de ce marché scolaire ? Cela pose de nombreuses questions, politiques, éthiques, scientifiques, pédagogiques et cela interroge sur l'avenir de l'école : va-t-elle subsister dans cette société du savoir, dans ce marché scolaire en expansion ? Va-t-elle devoir s'adapter, va-t-elle savoir s'adapter, va-t-elle évoluer, va-t-elle se trouver en grande difficulté, soumise à une concurrence à laquelle elle n'est pas préparée ? Comment s'articulent désormais le marché scolaire et l'éducation ? Où et comment peut-on apprendre ? Ces questions interrogent sur la place de l'École dans le service public de l'éducation : la question de l'École dans le marché scolaire est aussi une question politique. Fort de ce qui précède, tous les pays ont à faire face à ces questions nouvelles. Certains y sont mieux préparés. Tous n'apportent pas les mêmes réponses. Au Cameroun, il est évident de trouver des solutions idoines en rapport avec cette problématique du marché scolaire. Une responsabilité qui incombe aux autorités et aussi aux éducateurs qui ont un rôle majeur à jouer dans l'implémentation des mesures équitables pour le succès du processus de l'éducation pour tous. Bonne lecture !

## Privatisation et marchandisation de l'éducation

## Le Sénégal sonne le glas du 23 au 26 octobre 2017

Par Pascal MODO

**D**ans la perspective du Sommet de la Francophonie en novembre 2016, le réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation a lancé l'appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation. Signé par plus de 300 organisations réparties dans 38 pays, il a servi de base de réflexion pour l'introduction d'un paragraphe relatif à la régulation des acteurs privés de l'éducation dans la Déclaration d'Antananarivo, ratifiée par les 57 membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Après une période de mobilisation autour de la diffusion de l'appel, le réseau entame



une nouvelle période axée sur le développement d'un axe de recherche et sur le suivi des politiques publiques. Dans le prolongement des progrès réalisés, le réseau francophone souhaite organiser en 2017 une rencontre francophone sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation. Les objectifs de cette rencontre

sont les suivantes : Promouvoir et développer la discussion sur la gouvernance des systèmes éducatifs dans les pays francophones, en particulier dans le contexte de l'émergence d'acteurs privés et de la marchandisation croissante de l'éducation; Faire émerger les positionnements et spécificités potentielles dans l'approche du droit à l'éducation et du rôle de l'Etat ou des acteurs privés à travers le monde francophone, afin de pouvoir faire porter cette vision au niveau international; Contribuer à promouvoir la recherche transnationale sur l'édu-

cation dans l'espace francophone, et en particulier sur les problématiques liées au rôle des acteurs privés dans les pays en voie de développement ; Renforcer un réseau d'acteurs francophones agissant de manière collaborative pour échanger et trouver des solutions communes aux enjeux liés à la marchandisation et à la privatisation de l'éducation. Cette rencontre sera organisée en deux temps. La première partie sera axée sur l'analyse et la mise en perspectives des diverses situations relatives à la marchandisation de l'éducation. Le deuxième temps reposera sur des ateliers de consultation concernant les principes directeurs des droits de l'Homme relatif aux obligations des Etats vis-à-vis des écoles pri-

vés. Des participants de l'ensemble des 26 pays africains où le français est largement utilisé seront invités. Pour chacun de ces pays, a invité un représentant de la société civile désigné par chaque coalition nationale pour l'éducation pour tous. En outre, les OSC de tous les pays membres de l'OIF seront également conviés à l'évènement. D'autres partenaires clés seront invités, comme les représentants gouvernementaux des pays concernés, les représentants de L'ONU (Unicef, Unesco) et de L'OIF (Confemen, Oif, Auf), les défenseurs du droit à l'éducation dans la société civile sénégalaise et dans les pays francophones mais aussi des chercheurs spécialisés sur les questions relatives à la marchandisation de l'éducation, des journalistes.



**La Lettre du CEFAN**  
La Lettre d'information trimestrielle publiée par le CEFAN avec le soutien du FSCE3 N° 001 du 25 Août 2017

**Directeur de Publication**  
Thobie Emanuel MBASSI ONDOA  
Tél : 699 53 89 15 / 670 91 50 44

**Rédacteur en chef**  
Josué BALOMA  
Tél : 656 85 37 09/674 69 48 26

**Conseillers à la Rédaction**  
Olivier TANKEU  
Saturnin OHOUA

**Rédaction centrale**  
Pharel ATEBA  
Eustache ESSOUMA  
Joséphine ASSOA  
Marguerite Marie NKOUDOU  
Pascal MODO BELIBI  
Julienne NJOUOGO KAMNO  
Constantin ESSONO

**Conseil éditorial**  
Eustache ESSOUMA  
Pharel ATEBA

**Infographie**  
Koline Graphic  
690 24 36 37 / 675 71 12 97

**Marketing et Distribution**  
Action Sociale

**Imprimerie**  
JV-Graf  
694 06 11 25



# L'Onu exhorte les États à agir contre la marchandisation de l'éducation

Adoptée le 22 Juin à Genève par l'ONU, les États ont confirmé l'urgence de réglementer l'éducation privée et de répondre aux impacts négatifs de la marchandisation de l'éducation.

Par Pascal Modo

Cette résolution, adoptée par le Conseil des droits de l'Homme par consensus, exhorte « tous les États à établir à l'intention des prestataires des services de l'éducation, y compris ceux qui fonctionnent de manière indépendante ou en partenariat avec les États, un cadre réglementaire qui corrige toute incidence négative de la commercialisation de l'éducation. La même résolution appelle également les États à « réglementer et à superviser les activités des prestataires de services d'éducation et à demander les comptes à ceux, dont les pratiques entravent la jouissance du droit à l'éducation. Cette résolution s'inscrit dans le contexte d'une croissance sans précédent des prestataires des enseignements privés dans les pays en développement au cours des 15 dernières années, parfois avec le



soutien des États et organismes donateurs, suscitant de multiples préoccupations relatives aux droits de l'Homme. Cette résolution de l'ONU est une déclaration importante émanant d'un haut organe

de l'ONU, confirmant que les tendances mondiales actuelles en matière de marchandisation de l'éducation constituent un risque majeur pour les droits de l'Homme, qui doit être surveillé et

auquel il est nécessaire de répondre de manière urgente, avec le risque autrement de voir les inégalités et les tensions dans les communautés augmenter jusqu'à un niveau insupportable. Il ne s'agit pas de s'opposer aux écoles privées ; ce n'est que la reconnaissance qu'un cadre réglementaire adéquat est essentiel pour que les enfants, les parents et les communautés ne soient pas victimes d'abus par des acteurs sans scrupules, et qu'il n'y ait pas d'autre moyen que d'investir dans l'éducation publique pour lutter contre les inégalités. C'est une déclaration forte qui est la bienvenue. Elle est importante dans le contexte actuel où de plus en plus d'entreprises multinationales opèrent des écoles qui défient les réglementations nationales dans les pays en développement. Elle est également très pertinente afin de considérer les

politiques de développement des États donateurs, alors que certains d'entre eux, tels que le Royaume-Uni, soutiennent des chaînes d'écoles commerciales, même lorsque ceci porte atteinte aux droits de l'Homme. Dans un nouvel ajout à la résolution de cette année, le Conseil des droits de l'Homme exhorte également les États à évaluer la qualité de l'éducation, y compris par des « évaluations indépendantes ». Cet ajout a été fait dans un contexte où la recherche indépendante sur les écoles privées a été empêchée à plusieurs reprises au cours des derniers mois, y compris lorsqu'un chercheur a été arrêté en Ouganda, et un projet de recherche interdit au Libéria menant à une lettre de protestation signée par plus de 30 universitaires reconnus.

## Point de vue de Roger Kaffo

# "La marchandisation consiste à transformer en marchandise un service public à caractère social c'est-à-dire non économique"

Par Eustache Essouma

Pour vous qu'est-ce que la Marchandisation ?

De façon large, la marchandisation est l'application à la gestion par exemple d'une institution, d'un service public comme la santé ou l'éducation, dont la nature au départ est sociale, d'une logique, de règles et de techniques du marché. Dans ce sens-là, les critères de détermination de la viabilité deviennent la rentabilité financière, le profit. Il n'est plus question de produire et redistribuer le bien commun, il est avant tout question de produire et de vendre des services pour générer de la richesse et du profit afin de distribuer des dividendes. Ainsi, dans les hôpitaux publics le malade n'est plus un patient mais devient un client ; la gestion intègre les notions de conseil d'administration, de chiffre d'affaires, et les coûts des prestations sont désormais calculés pour déboucher sur un profit en partie réinvesti pour produire davantage de profit et en partie redistribué sous forme de primes de rendement. Et du coup le malade qui ne peut payer cesse d'être intéressant. Plus strictement, la marchandisation consiste à transformer en marchandise un service public à caractère social c'est-à-dire non économique. N'y ont désormais accès que ceux qui peuvent payer.

Pour vous, comment se vit la marchandisation de l'éducation dans le système éducatif camerounais ?

On sait que la logique de marché est avant tout celle du privé marchand, parce qu'il existe aussi un privé caritatif. Dans l'éducation, la marchan-

disation a commencé par l'ouverture au privé. Au départ un privé confessionnel dont on peut dire qu'il avait un idéal initialement caritatif, puisque opérant surtout là où le service public ne pouvait être présent : campagnes, zones enclavées... Puis le privé laïc y a fait son entrée en même temps qu'une logique d'entreprise commerciale affirmée : collecter des frais de scolarité et des subventions publiques, en dépenser le moins possible pour faire le maximum de bénéfice. D'où infrastructures médiocres, sous-équipement, enseignants clochardisés... Ensuite, la part du public dans l'éducation a commencé à décroître au profit de celle du privé. Aujourd'hui, le privé assure près du tiers du service de l'éducation au Cameroun, et plus de 50% du préscolaire. Ces dernières années, la marchandisation de l'éducation au Cameroun a atteint de nouveaux sommets : les subventions au privé se sont raréfiées, faisant exploser les frais de scolarité dans ce sous-secteur ; l'Etat s'est considérablement désengagé de l'Education publique de manière insidieuse : les budgets d'investissement et de fonctionnement des établissements ont fondu comme du beurre au soleil, et les APEE sont entrées en force dans les lycées et collèges pour construire les infrastructures, les équiper, payer le désormais pléthorique personnel vacataire. Dans le supérieur, le secteur privé a pris en main les filières techniques et ont désormais le monopole des formations qui mènent au secondaire et tertiaire, à des prix prohibitifs. Il s'agit au sens propre d'une privatisation/marchandisa-

tion déguisée de ce qui reste de l'éducation publique.

Quelles sont les avantages et les inconvénients de la marchandisation de l'éducation au Cameroun ?

Tel que le phénomène se développe aujourd'hui, la marchandisation de l'éducation au Cameroun n'a, de mon point de vue, que des inconvénients. L'offre privée d'éducation aurait dû, doit être optionnelle, facultative, réservée à ceux qui ont les moyens de se payer une éducation dans le confort et le luxe. Dans ce sens, elle doit rester marginale. Or c'est exactement le contraire qui s'offre à voir aujourd'hui. On dit que parce que l'Etat n'a plus les moyens de sa politique éducative, c'est une bonne chose de la confier au privé marchand qui seul a les possibilités de financer des institutions de qualité bien équipées et bien gérées. Mais cela est faux. D'abord, ce ne sont pas les moyens qui manquent à l'Etat, c'est une politique éducative digne de ce nom. Seule l'éducation publique est garante de l'équité, de la croissance, et du progrès social. La privatisation ouverte et insidieuse de l'éducation est en train de créer la pire fracture de notre tissu social depuis les indépendances. Les pauvres n'ont plus la possibilité d'accéder même à l'éducation publique devenue au fil des ans une éducation de basse qualité avec ses classes pléthoriques et ses enseignants vacataires ou de parents qui crèvent de faim et luttent comme ils peuvent pour survivre. Quant aux enfants d'une classe moyenne en voie de disparition, ils peuvent difficilement accé-

der aux institutions privées qui ont le monopole des formations aux carrières d'avenir dans une économie en pleine transformation. Une petite oligarchie, par le biais d'une éducation marchandisée, se donne aujourd'hui les moyens de bâtir une aristocratie au-dessus d'une masse de débrouillards. Non seulement cela ne va pas créer de la croissance économique, mais il va en découler une régression sociale potentiellement génératrice des pires instabilités futures.

Quel est l'impact de la marchandisation sur l'éducation pour tous (EPT) au Cameroun ?

Je l'ai dit plus haut, la marchandisation de l'éducation fait de l'éducation un bien marchand accessible seulement à celui qui peut payer. Et plus le prix à payer est élevé, moins nombreux sont ceux qui peuvent y prétendre. L'éducation pour tous suppose une éducation gratuite, afin que même ceux qui n'ont aucune espèce de revenu puisse y accéder. A mon époque, s'il y avait eu les frais universitaires, je n'aurais pas eu accès à l'université, et rien qu'à y penser, à penser que de nombreux enfants d'aujourd'hui, dans la situation qui était alors la mienne ne peuvent accéder à l'université, me met en colère. Chaque enfant à qui l'on refuse l'école est un futur indigent, un futur crève-la-faim, un futur assassin peut-être, à qui il ne servira à rien de faire la morale quand il aura pris le mauvais tournant. Chaque enfant qu'on n'enseigne pas est un homme qu'on perd. C'est une contradiction pour tous ces gens qui

n'ont que le mot de ressources humaines à la bouche. Il faut rappeler que l'EPT est un engagement du gouvernement, pris solennellement d'abord à Jomtien en 1990, puis successivement à Dakar en 2000, puis renouvelé récemment à Inchéon en 2015. Le degré actuel de marchandisation de l'éducation au Cameroun n'est pas autre chose qu'une trahison pure et simple de ces engagements par le gouvernement.

Quel lien faites-vous entre la Marchandisation de l'éducation et l'ODD4 au Cameroun ?

De façon intrinsèque, il s'agit d'un lien d'opposition. Le mouvement global de marchandisation de l'éducation que les politiques néolibérales en pleine mondialisation transportent dans leurs bagages est en lutte contre l'éducation publique sous le prétexte de l'efficacité dans la gestion. Comment pourrait-on « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » quand la pauvreté s'étend, gagne les couches naguère moyennes, et qu'en temps l'éducation devient un bien marchand de plus en plus cher ? Non, les engagements en faveur de l'ODD4 pris par le Cameroun relèvent pour l'instant du slogan. C'est un vernis destiné à un public international qui se soucie plus de forme que de fond. Le combat en faveur de l'ODD4 au Cameroun passera par le combat contre la marchandisation ouverte et pernicieuse de l'éducation ou ne passera pas.

## Education pour tous

## Naissance et évolution du concept

Par Pascal MODO

Le droit à l'éducation a été inscrit dans l'Acte constitutif de l'UNESCO en 1945 selon les Principes fondamentaux de non-discrimination, d'égalité des chances, d'accès universel et de solidarité. La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 a défini l'éducation comme un droit fondamental de la personne humaine. Le mouvement en faveur d'une coopération internationale accrue en matière d'éducation a débuté en 1990 avec l'adoption de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous, à Jomtien (Thaïlande), par près de 150 organisations gouvernementales et non gouvernementales. L'objectif était de créer un accès universel à l'éducation de base pour tous les enfants, jeunes et adultes avant la fin de la décennie. Cet objectif n'a pas été atteint en 2000, date à laquelle un nouvel élan a été donné au mouvement lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, où 164 gouvernements se sont engagés à atteindre six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) intégrant les concepts d'égalité de genre et d'éducation de qualité. Toujours en 2000, l'Organisation des Nations Unies a adopté les huit Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Objectif 2 consistant à assurer l'accès universel à l'enseignement primaire d'ici 2015. En 2015 donc, le Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (République de Corée) a adopté la Déclaration d'In-

cheon, qui réaffirme les engagements en faveur de l'Éducation pour tous de Jomtien et Dakar, et s'engage à mettre en œuvre le nouvel agenda mondial Éducation 2030. De 2000 à 2015, de nombreux progrès ont été accomplis en faveur de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous mais malgré cela, ils n'ont pas été atteints à l'échéance de 2015. En septembre 2015, lors du Sommet sur le développement durable des Nations Unies, les États membres ont adopté officiellement à New York l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce programme contient 17 objectifs, notamment un nouvel objectif mondial pour l'éducation (ODD 4). L'ODD 4 a pour but d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; il s'accompagne de sept cibles et de trois modalités de mise en œuvre. Cet objectif est le fruit d'un processus consultatif intense mené par les États membres, avec toutefois une large participation de la société civile, des enseignants, des syndicats, des agences bilatérales, des organisations régionales et internationales, du secteur privé, des instituts de recherche et des fondations. L'ODD 4 se décline comme : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Les sept cibles de l'ODD 4 sont les

suivantes :

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;  
D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;  
D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;  
D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;  
D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le do-

maine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;  
D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;  
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.  
Les trois modalités de mise en œuvre pour atteindre ces cibles sont les suivantes :  
Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux per-

sonnes handicapées et aux deux sexes ou adaptés les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;  
D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;  
D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

## ■ La marchandisation de l'éducation

## Une thématique importante : l'éducation n'est pas une marchandise !

Par Constantin ESSONO

La marchandisation de l'éducation est une thématique très importante. L'éducation doit être considérée comme un droit que tout être doit avoir accès. C'est quelque chose de basique. C'est comme le droit à la vie. Lorsqu'on parle de marchandisation de l'éducation, on veut décrier la privation à outrance de l'éducation, c'est-à-dire que, l'éducation est désormais perçue comme une marchandise qui peut être vendue et qui apporte des bénéfices. C'est ce qui se vit actuellement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (au Ghana) et en Afrique de l'Est (en Ouganda). Dans ces zones, il y a des multinationales qui se développent en mettant en place des systèmes éducatifs qui n'ont



Josué BALOMA,  
Coordonnateur du CEFAN

pour objectif que de produire des bénéfices. Et lorsque nous disons que l'éducation est un droit, cela signifie que d'une manière ou d'une autre, une famille, qu'elle soit pauvre ou riche que cette famille-là doit pouvoir envoyer sa progéniture

à l'école. La famille pauvre dans ce cas n'a plus la possibilité d'envoyer ses enfants à l'école. Des plaidoyers sont en train d'être faits afin d'éradiquer ce phénomène de marchandisation de l'éducation au niveau national tel que nous sommes en train de faire, au niveau international auprès des Nations Unies. Mais ce qui est inquiétant est que ces multinationales qui soutiennent cette marchandisation se développent et elles sont soutenues par certains organismes des Nations Unies qui ne sont pas les moindres. Ces multinationales mettent des systèmes sur pieds pour appâter les parents qui ne se rendent pas souvent compte des conséquences qui découlent de ce système-là.

Lisez et faites lire  
le trimestriel d'information



Contacts

699 53 89 15

674 69 48 26



# Éducation en situation d'urgence dans la région de l'Extrême-Nord

## Objet d'un rapport d'évaluation

Par Joséphine ASSOA

Le rapport final d'évaluation de la réponse en Education en situation d'urgence dans la Région de l'Extrême Nord Cameroun s'articule autour des points suivants : la présentation du contexte, les dispositions nationales et internationales en matière d'éducation en situations d'urgences, l'analyse des résultats après étude du terrain, les solutions et les recommandations en vue d'améliorer l'éducation des enfants en situation difficiles ; Mais que retenir de tous ces points.

### Du contexte de l'Extrême Nord Cameroun

La Région de l'Extrême Nord est l'une des quatre victimes de différentes crises entre autre : les guerres dues au terrorisme, l'insécurité par conséquent les épidémies, le flux des réfugiés et des déplacés, ce qui nécessite le plan réponse humanitaire. L'Extrême Nord est la Région la plus peuplée du pays après le Centre ; sa population est estimée à 3.480.414 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 soit 17.9 % de la population totale du Cameroun. L'urbanisation est assez faible, seul 24 % de la population vit en zones urbaines. En plus d'une pauvreté à l'intérieur de la région, la présence de nombreux réfugiés et de déplacés est à l'origine d'une croissance démographique, d'où le péreux impact en terme d'insécurité alimentaire, de disparité en matière de scolarisation. D'après les données du 3<sup>ème</sup> recensement ; le taux brut de scolarisation de l'enseignement primaire est de 105.8 % soit 75.5 %, le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire est de 30.8 % soit 26.6 % pour le 1<sup>er</sup> cycle et 11.3 % pour le 2<sup>nd</sup> cycle. Le taux brut de l'enseignement supérieur est de 10.7 %, en effet sur 100 enfants de 6 à 14 ans 75 sont scolarisés, 11 ont été à l'école mais ne fréquentent plus. Les filles sont moins scolarisées que les garçons et les écarts s'accroissent avec le niveau d'enseignement. En plus de ces difficultés internes s'ajoute la situation socio-scolaire des réfugiés marquée par d'énormes besoins en kits scolaires en espace d'apprentissage, en matière didactique, en enseignants formés. L'état difficile des populations de l'Extrême-nord préoccupe le pays et les organisations internationales à un plus haut point. Cela dit, des dispositions qui se veulent efficaces sont préconisées pour améliorer la qualité de l'éducation en situation d'urgence, mais en quoi consistent-elles ?

### Des dispositions nationales et internationales en matière d'éducation en situation d'urgence

En considérant la situation déplorable de la scolarisation dans l'Extrême-nord Cameroun ce pays en a fait l'une des zones prioritaires en matière d'éducation. Le Cameroun a mis sur pieds et ainsi depuis quatre ans un programme dit : Plan Réponse Humanitaire. En 2017, ce plan cible le secteur éducation dont 21.000 PDI dont 11.000 filles sur une population de déplacés internes estimée à près de 40.000 enfants. Le plan réponse humanitaire en éducation en situation d'urgence s'articule autour d'un certain nombre de stratégies, d'objectifs, de normes minimales SPHERE et celles minimales INEE

Dans un contexte de crises multiples, de vulnérabilité des enfants dont les garçons sont enrôlés dans des travaux asservissants et dont les filles sont victimes des mariages précoces, il faut assurer un accès continu à une éducation de qualité. Cette vulnérabilité a promis de définir les objectifs sui-

vants :

- Améliorer l'accès à l'éducation des enfants de 3 à 17 ans affectés et ceux des communautés hôtes ;
- Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique et de la sécurité de l'environnement scolaire dans les zones affectées ;
- En 2017, il faudra améliorer les résultats et les acquis scolaires de cette cible dans tous les cycles préscolaire, primaire et secondaire ;
- Intégrer ces résultats dans la programmation humanitaire et de développement ;
- Renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables et par groupes d'âges et de genre, de soutenir les acteurs nationaux à prévenir et faire face aux chocs. Si tous les enfants sont reconnus des personnes par les droits de l'homme, ils ne sauraient être exclus des services humanitaires quelques soient les considérations socio-culturelles. C'est sur la base de ce fondement que l'on a établi les normes minimales de SPHERE et de l'INEE pour une action humanitaire. Il faut veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux enfants, leur assurer un accès équitable aux services de base. Il faut comprendre les différents besoins, vulnérabilités, intérêts, capacités et stratégies d'adaptation des hommes et des enfants; les inégalités relatives au genre et favoriser un accès proportionnel et impartial aux ressources tout en accordant une attention particulière à la réalisation de l'équité entre les femmes et les hommes. Pour la sécurité et le bien-être fondamental des communautés toutes entières. La préoccupation humanitaire est de protéger les personnes contre toute forme de menaces et de violations des droits de l'homme, de lutter contre la pandémie du VIH/SIDA rendant des populations victimes très vulnérables (par des programmes de secours conséquents). De telles interventions humanitaires œuvrent aussi pour améliorer les ressources naturelles et la qualité du cadre de vie.

Si le manuel SPHERE promeut l'assistance humanitaire, l'INEE en poursuit les réalisations. Il s'agit de soulager la souffrance humaine causée par les cataclysmes et les conflits, catastrophes qui ont dévalué l'homme. Un accord d'association entre le projet SPHERE et celui INEE a favorisé un large processus participatif pour l'éducation. En situation d'urgence, il faut garantir la dignité des personnes, offrir des espaces d'apprentissage en lieu sûr pour les enfants et les jeunes, promouvoir une éducation de qualité qui préserve les populations vulnérables de toutes sortes d'abus, qui contribue à la stabilité sociale, économique et politique, voilà les préoccupations des projets SPHERE et INEE. Si les normes minimales de l'INEE sont dérivées des droits de l'homme et de la charte humanitaire du projet SPHERE, l'on comprend pourquoi elles en font la base pour la planification d'une éducation de qualité aux principes de participation, de responsabilité, de non-discrimination et protection légale. Ce qui influence les orientations de la politique éducative même du Cameroun.

La vision de développement du pays à l'horizon 2035 appelle une redéfinition conséquente des missions de l'école, un cadre juridique relatif au système éducatif. Les lois d'orientation de 1998, de 2001 définissent les missions de l'école et s'appesantissent sur les formations, l'instruction avec la maîtrise des sciences et des technologies, la culture ouverte et respectueuse des intérêts généraux et du bien commun et l'éducation promotrice des valeurs éthiques, morales universelles. Les principes directeurs qui sous-tendent une telle action s'inscrivent

dans des programmes d'éducation civique à tous les niveaux de l'éducation et de formation, du bilinguisme, de la formation professionnelle, de promotion des langues et des cultures nationales. Tous ces défis ont besoin d'un partenariat efficace et bien coordonné avec les structures privées de l'éducation, une gestion décentralisée dans un contexte de participation indispensable de la société civile. En insistant sur trois axes stratégiques (qui sont l'accès et l'équité à tous les niveaux de l'éducation, la qualité et la pertinence des apprentissages et enfin la gouvernance et le pilotage du système éducatif), les dispositions nationales et internationales en matière de l'éducation ont fait leur preuve à l'extrême-nord Cameroun, région tout aussi en situation d'urgence, mais pour quels résultats ?

### Des résultats en matière de l'éducation

D'après les données collectées auprès des bénéficiaires (élèves déplacés, élèves réfugiés) à travers les focus groupes, les entretiens semi-directs avec les responsables des établissements, les enseignants, les agents travailleurs dans les organisations humanitaires, les délégations départementales du MINESEC et MINEDUB, la mission d'évaluation a pu apprécier l'état des lieux de l'application des normes minimales SPHERE et INEE ainsi que les stratégies nationales en matière d'éducation. Le programme d'éducation en situation d'urgence à l'extrême-nord Cameroun a été évalué sur un échantillon aléatoire constitué des acteurs de la mise en œuvre de la réponse-éducation (unités déclarantes) et des bénéficiaires de la réponse (unités déclarantes et de références composées des enfants réfugiés et des enfants PDI). L'évaluation a tenu compte des cinq indicateurs : les indicateurs d'accès de couverture, d'efficacité, de qualité, d'équité.

Dans la région de l'extrême-nord Cameroun, il existe 341 écoles d'accueil des enfants déplacés internes, 360 000 élèves à risques de déscolarisation dans les zones transfrontalières et des communautés hôtes, 89 écoles détruites, 144 écoles fermées.

De prime abord, il y a lieu d'identifier différents risques : risque de mines et de restes d'explosifs de guerre au sein et autour des écoles, de traumatisme psychologique des enfants affectés par les conflits, de pression sur des écoles dans les communautés hôtes, risques de mariages précoces pour les filles et d'enroulement d'enfants dans des groupes armés (au camp de Minawao), des effectifs pléthoriques (120 élèves pour un enseignant). En plus de ces risques, on observe des problèmes récurrents relatifs à la lenteur administrative, à la capacité limitée d'accueillir des déplacés et les réfugiés, l'insuffisance du matériel didactique et des fournitures scolaires, aux barrières socio-culturelles, à la sécurité et accessibilité des écoles.

En dépit de tous ces constats, 170 000 enfants ont pu recevoir un soutien psychosocial, 100 000 ont pris part à des programmes éducatifs. Mais ces ressources sont encore insuffisantes. L'indicateur d'efficacité prend un sérieux coup car les participations communautaires dans les activités éducatives restent faibles. Les APEE, AME et les conseils d'établissement existent mais ne sont pas fonctionnels. On observe également une faiblesse dans la coordination et la circulation des informations entre partenaires de l'éducation, la capacité opérationnelle des organisations humanitaires au Cameroun n'est pas encore à la hauteur des

besoins, l'implication des organisations de la société civile reste encore limitée. En ce qui concerne l'égalité d'accès à l'éducation, les besoins d'éducation des filles demeurent préoccupants. L'environnement scolaire présente des lacunes en termes d'hygiène et de santé, bref les conditions de vie n'y sont pas agréables. A ces conditions socio-culturelles (mariages précoces, violences chez les déplacés internes et réfugiés), des perspectives de solutions s'imposent.

### Solutions et recommandations

L'Etat du Cameroun a pris des mesures sur plusieurs plans :

- Sur le plan militaire, il sécurise non seulement les frontières avec la RCA et le Nigeria, mais aussi des camps aménagés pour les réfugiés ;
- Sur le plan humanitaire, l'Etat du Cameroun a octroyé des superficies nécessaires pour les camps des réfugiés. Aussi la communauté interministérielle ad hoc chargée de la gestion des situations d'urgence concernant les règles est fonctionnelle.
- Sur le plan des ressources, l'Etat mobilise des ressources humaines et financières et continue de le faire dans tous les clusters mise en œuvre.

Les organisations internationales constituent une réponse humanitaire aux besoins sécuritaires, sanitaires, éducatifs. Elles pérennisent l'offre éducative en faveur des enfants réfugiés et ceux des communautés hôtes (déploiement et prise en charge des enseignants, distributions des fournitures scolaires et didactiques, renforcement des capacités d'accueil des écoles hôtes, formations des enseignants et encadreurs en ESU).

Pour une implication efficace des organisations internationales, plusieurs de leurs bureaux sont ouverts et fonctionnels dans la ville de Kousseri (PNUD, MSF, PU, ACF...). Le nombre des acteurs humanitaires présents dans cette zone a été augmenté. Mais l'évaluation de la mise en œuvre de ces solutions élucide les problèmes qu'il faut impérativement résoudre, d'où certain nombre des recommandations envisagées.

### Recommandations

Pour faire réussir les normes minimales, SPHERE et INEE appliquée dans la zone d'éducation prioritaire de l'Extrême Nord Cameroun certaines recommandations ont été formulées de mettre en place un système de participation des réfugiés et déplacés dans les organes et comités consultatifs mise en place :

- Que les organisations humanitaires s'organisent pour une forte mobilisation des ressources financières ;
- Que la Synergie entre les acteurs internationaux soit effective tant pour la définition des projets prioritaires, le partage des informations que des évaluations concertées et intégrées, il faut harmoniser les activités ;
- Que la qualité de l'enseignement soit améliorée en termes pédagogique, mettre l'accent sur la filière scientifique et du matériel didactique et infrastructurel ;
- Qu'un suivi de tous ces programmes soit effectif, tant pour l'alignement des stratégies (ESU), les dotations pour l'éducation de qualité.

Si l'éducation en situation d'urgence reste préoccupante dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun, l'Etat et les partenaires internationaux comptent mettre à exécution toutes ces recommandations pour une réponse plus opérationnelle.



**Messages clés de l'Unesco en matière de responsabilité et de participation citoyenne**

Par La Rédaction

L'éducation est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'exercice d'autres droits. Pour réaliser ce droit, les pays doivent garantir un accès universel à un apprentissage et à une éducation inclusifs et équitables de qualité, dont au moins neuf années devraient être gratuites et obligatoires, ne laissant personne de côté ; L'éducation est un bien public dont l'état est garant. Les gouvernements ont à ce titre la responsabilité fondamentale d'assurer le droit à l'éducation et ils ont un rôle central dans la gestion et le financement public de l'éducation, veillant à ce que ceux-ci soient efficaces, équitables et effectifs ; Effort social partagé, l'éducation implique un processus inclusif de définition et de mise en œuvre des politiques publiques. La société civile, les enseignants et les éducateurs, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants ont tous un rôle essentiel à jouer dans l'accomplissement du droit à une éducation de qualité ;

Tous les partenaires doivent assumer leur part de responsabilité : les organisations multilatérales doivent rendre compte à leurs États membres ; les ministères de l'Éducation et les autres ministères aux citoyens ; les bailleurs, aux gouvernements nationaux et aux citoyens ; les écoles et les enseignants à la communauté éducative et, plus généralement aux citoyens. Les systèmes de responsabilité mutuelle devraient inclure un suivi et un reporting transparents du financement de l'éducation, veillant tout particulièrement à ce que les ressources financières atteignent les populations les plus vulnérables et les pays les moins avancés. L'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité peut renforcer l'efficacité et l'utilisation efficace des ressources existantes et garantir que le financement atteigne bien les communautés et les apprenants qui en ont le plus besoin. Les gouvernements doivent instaurer des procédures permettant d'impliquer réellement toutes les parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies en matière d'éducation. Cela doit commencer par la participation des familles et des communautés afin de renforcer la transparence et de garantir une bonne gouvernance de la gestion de l'éducation ; C'est un programme « du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

**Semaine mondiale d'action pour l'éducation**

# L'Unesco au cœur de l'événement

Le 23 Avril 2017 à Paris, s'est tenu la Semaine Mondiale d'Action pour l'Éducation.

Pascal Modo

C'est une campagne internationale menée par la Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME), avec le soutien de l'Unesco, afin de sensibiliser à l'importance de l'éducation pour un développement durable et les engagements pris par tous pour réaliser l'objectif mondial de l'éducation d'ici à 2030. Le thème retenu cette année : « Responsabilisation envers l'ODD 4 et participation citoyenne », met l'accent sur l'importance d'une gouvernance transparente, responsable et participative

pour la pleine réalisation de l'ODD-4. Du 23 au 29 avril, la Semaine Mondiale d'Action pour l'Éducation a mis en avant le rôle vital de la participation citoyenne aux développements des politiques éducatives et au suivi des progrès. L'éducation transforme les vies et elle est au cœur de la mission de l'UNESCO qui est de bâtir la paix, éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable. L'UNESCO considère que l'éducation est un droit humain pour tous, tout au long de la vie, et que l'accès à l'éduca-

tion va de pair avec la qualité. L'Organisation est le seul organe des Nations Unies ayant pour mission de traiter de l'éducation, sous tous ses aspects. Elle a reçu le mandat de conduire le Programme Mondial Éducation 2030 par l'intermédiaire de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD-4). La feuille de route pour y parvenir est le Cadre d'action d'Éducation 2030. L'UNESCO agit comme chef de file mondial et régional en matière d'éducation, œuvre à renforcer les systèmes éducatifs par-

tout dans le monde et relève les défis planétaires contemporains par l'éducation avec l'égalité des sexes comme principe fondamental. Son action porte sur le développement de l'éducation du préscolaire à l'enseignement supérieur et au-delà. Les thématiques incluent la citoyenneté mondiale et le développement durable, les droits humains et l'égalité des sexes, la santé et le VIH/SIDA, ainsi que le développement des compétences techniques et professionnelles.

## Education pour tous

### "Ces objectifs visent à promouvoir l'éducation dans son intégralité"

Réalisé par Pascal Modo

*Qu'est-ce l'éducation pour tous et quel est l'objectif pour les pays africain et surtout le Cameroun ?*

C'est une orientation prise dans le cadre du forum mondiale de Dakar en 2000 et qui était au départ en droite ligne avec les Objectifs de Développement pour le Millénaire qui sont devenus les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs visent à promouvoir l'éducation dans son intégralité, c'est-à-dire à partir des enfants en âge préscolaire jusqu'aux adultes c'est-à-dire après l'école. Ces objectifs concernent tout l'ensemble, du niveau préscolaire au niveau post scolaire en passant bien sûr au niveau scolaire proprement dit où il est question de réaliser l'accès et l'achèvement universel dans l'enseignement primaire. Il s'agit en outre de promouvoir l'accès à l'éducation pour tous les enfants en âge scolaire, et que ces enfants qui rentrent à l'école primaire achève leur cycle. Vous savez qu'il y a souvent des déperditions en la matière et c'est ce que nous ne voulons plus. Cela rentre dans ce qu'on a appelé l'universalisation de l'éducation. En ce qui concerne les adultes, il faut promouvoir leur alphabétisation.

*Quel est l'apport des syndicalistes de l'éducation dans la mise en place du processus de l'EPT au Cameroun ?*

Le réseau CEFAN dans lequel nous appartenons a pour objectif de mettre ensemble les différentes structures qui œuvrent dans la promotion de l'éducation. Dans ce cadre-là, chacun des membres qui adhèrent a pour mission de permettre la réalisation des objectifs de l'EPT. C'est donc à ce niveau qu'un syndicat comme le nôtre, qui a une vision précise de l'éducation travaille avec le CEFAN dans l'amélioration des conditions de travail des enseignants d'un côté, et l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves de l'autre côté.

*L'analphabétisation est encore réelle au Cameroun. Depuis l'année 2000 que l'EPT a été instituée, pensez-vous qu'elle est concrètement applicable au Cameroun ?*

Si, il y a des efforts qui sont faits parce qu'il faut reconnaître que depuis un bon nombre de temps, il y a des projets qui concourent à la multiplication des infrastructures scolaires dans des zones d'éducation, on pourrait dire difficile comme dans le grand Nord et à l'Est également. Il y a aussi des sensibilisations faites en direction des parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école. Parce que justement dans ces régions, il y a des problèmes pour l'accès des enfants à l'éducation. Dans le grand Nord par exemple, on envoie facilement un garçon à l'école qu'une fille. Cette discrimination est un élément important contre lequel nous sommes en train de lutter. Et ces efforts emmènent quand même à ce que le problème connaisse une remédiation importante aujourd'hui. On peut le constater dans les salles de classe que de plus en plus, il y a des filles comme des garçons. Il y a même les classes dans la région du Centre où les filles sont plus nombreuses que les garçons. Donc on encourage de plus en plus les familles d'envoyer de manière égale les garçons aussi bien que les filles à l'école. Et les filles elles-mêmes sont de plus en plus sensibles à aller jusqu'au bout de l'activité scolaire.

*L'EPT en droite ligne avec l'ODD-4 promeut un environnement d'apprentissage sûr et inclusif. Qu'est-ce que le SNAEF fait pour que les élèves aient un environnement d'apprentissage adéquat dans les zones rurales ?*

Nous sommes en train d'attirer à l'heure actuelle l'attention du ministre sur la manière dont ils font le déploiement des enseignants. C'est à ce niveau-là, qu'il y a beaucoup plus d'enseignants dans les grandes agglomérations ou dans les grandes villes, parfois même tous



Phouet Foe Maurice Angélo, S.G du SNAEF

ces enseignants ne s'activent pas dans l'enseignement. Certains ont très peu d'heures de cours et d'autres n'en ont même pas. Il faut que le déploiement soit fait de telle sorte que l'on envoie les enseignants dans les zones où il en manque, pour que l'on ne se retrouve plus avec les établissements où un enseignant gère pratiquement deux salles de classe dans les écoles primaires. Et où, au niveau du secondaire, un enseignant se retrouve avec une salle de classe surchargée. Il faut donc une répartition juste des enseignants dans les différentes localités pour que les élèves aient des enseignants partout.

*Est-ce que la sensibilisation devrait être seulement faite au niveau du ministère, parce qu'il y a des enseignants qui refusent d'aller où ils ont été affectés ; et qu'est-ce que le SNAEF fait pour ces enseignants ?*

En réalité il n'y a pas lieu qu'un enseignant refuse d'aller à un poste de travail. Si un enseignant n'y va pas, c'est parce qu'il y a des complications au niveau de ceux qui affectent, parce que tout est mis en contribution pour que celui qui ne se retrouve pas dans son poste de travail soit sanctionner. Et les syndicats ne peuvent pas comprendre que les enseignants soient affectés et ne se retrouvent pas dans leur lieu de travail sans qu'ils ne soient sanctionnés. Cela signifie qu'il y a des complications au niveau de ceux qui affectent d'une part, et d'autre part, de ceux qui reçoivent ces enseignants dans les établissements ; donc les directeurs d'école, les proviseurs ne rendent pas compte fidèlement. A ce niveau donc nous menons des actions pour attirer l'attention des uns et des autres lors des séances d'impulsion des rentrées scolaires et lors des séances d'évaluation. Cette situation met en relief un problème du système, c'est la raison pour laquelle le SNAEF n'est pas là pour résoudre les problèmes cas par cas, mais pour les régler dans le cadre du système, dont en réglant le problème au niveau du système, tout se régularisera.

*L'agenda mondial éducation 2030 met l'accent sur la professionnalisation de l'enseignement. Est-ce que l'enseignement au Cameroun répond réellement à cette exigence ?*

Il faut d'abord mettre les points sur les « i » en matière de professionnalisation des enseignants. Il faut déjà dire qu'il n'est pas question de former des robots ou des machines pour réaliser un certain nombre de performance. Il s'agit de former des citoyens c'est-à-dire des gens qui ont reçu au départ des enseignements fondamentaux et qui donc, à un moment donné, peuvent se diriger vers un certain nombre de centres de formation pour l'emploi ; Parce que la formule éducation-emploi

ne peut pas se généraliser au point où l'on ne forme plus des individus que pour des compétences. Nous les syndicats, nous sommes contre cette orientation très rapide là au niveau de nos politiques qui veut à tous les niveaux parler de la professionnalisation des enseignants. Vous allez professionnaliser l'enseignement de l'histoire comment ? L'enseignement du français comment ? L'enseignement de la philosophie comment ? Il y a certes ce besoin d'amener les individus à implémenter leur savoir ou d'acquérir des savoir-faire, mais il faut organiser cela. On n'est pas obligé de parler de professionnalisation à l'école primaire ou au secondaire. Nous pensons qu'il faut même transformer les lycées d'enseignements en institut de formation professionnelle. Donc il faut que les enfants bénéficient d'abord des enseignements fondamentaux qui leurs permettent d'être des citoyens c'est-à-dire d'avoir un esprit critique sans lequel ils ne seraient que des robots. Nous pensons qu'il y a beaucoup de maladresses dans la manière que le Cameroun, à travers nos autorités, applique ce concept de professionnalisation des enseignements.

*Dont le Cameroun est encore loin de mettre en application la professionnalisation des enseignements ?*

En fait, le Cameroun est en train de tenter une application maladroite du principe de professionnalisation. Nous nous préparons ainsi pour le forum national de l'éducation qui en principe devrait avoir lieu cette année pour parler de ce problème de professionnalisation des enseignants ; de tel sorte qu'à partir des orientations du Cameroun, nous soyons à mesure d'influer la manière d'implémenter ce principe-là.

*Quel est l'apport que voudrait ajouter le SNAEF dans tout ce qui est fait au niveau de l'éducation au Cameroun ?*

Pour le SNAEF, il s'agit de procéder à la légitimation de l'école, parce que l'école pour nous doit être au centre des activités sociales, cela signifie que c'est le savoir qui doit bâtir l'organisation d'une société. On fait plutôt de l'école un instrument au service d'autres intérêts tels que des intérêts économiques. Et là nous disons non à la marchandisation de l'école. L'école est là pour former en chacun des hommes, l'humanité, que chacun soit Homme de valeurs, morale et civique. C'est la raison pour laquelle nous avons adhéré au CEFAN pour l'Éducation Pour Tous (EPT) et il faut une éducation de qualité, et c'est avec une éducation de qualité que chacun peut participer au développement de son pays. Donc nous sommes là pour la légitimation de l'école. Notre école sert d'autres intérêts depuis la colonisation qui nous l'a légué où il était question de former des agents d'exécution, des auxiliaires d'administration à la solde des colons pour les aider à mieux nous exploiter, parce que c'est de ça qu'il était question, et nous n'avons pas beaucoup changer cet ordre de chose. Nous sommes encore dans une école d'insertion c'est-à-dire au service des intérêts extérieurs, c'est la raison pour laquelle il y a certaines choses qui nous viennent de l'extérieur et que nous appliquons maladroitement parce que nous ne nous sommes pas encore approprié l'école. Nous travaillons donc pour cette appropriation de l'école, pour que nous sortions de cette école d'insertion et que nous rentrions dans une école d'intégration, une école au service de notre développement, au service du développement de l'Homme qui est le principal acteur de tout développement. C'est pour cela que nous prônons un syndicalisme de légitimation et d'intégration.



CCONG/éducation 2030

# Évaluation de la mise en œuvre de l'ODD4 - éducation 2030

Par l'initiative de l'Unesco, a été organisée la huitième réunion de la CCONG/EPT à Siem Reap (Cambodge), le 9 mai dernier. Les représentants des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile nationales, régionales et internationales ont saisi l'opportunité qui leur était offerte pour évaluer la mise en œuvre de l'ODD-4 Education 2030.

Joséphine Assoa

Is ont examiné les initiatives menées, les difficultés rencontrées, les possibilités et les perspectives d'avenir en mettant un accent particulier sur la contribution des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile (CCONG). Le programme ODD4-Education 2030 trouve toute sa raison d'être dans l'un des droits fondamentaux de l'homme, il s'agit du droit à l'éducation de qualité pour tous, droit qui représente un bien public essentiel à la promotion de la justice sociale, économique et environnementale. En tenant compte de cet indispensable bien, les Etats ont le devoir d'offrir à tous une éducation de qualité, gratuite et inclusive ; mais le bilan de la mise en œuvre de ce programme présente d'énormes défis ainsi que leurs conséquences. Les quels pourrait-on relever à cet effet ?

## Défis et conséquences

La mise en œuvre de l'ODD4-Education 2030 fait face aux défis ou aux obstacles liés aux politiques, au financement, aux données socio-culturelles, à la gouvernance et à la responsabilité de ses acteurs. Si le programme

ODD4-Education 2030 vise une éducation fondée sur l'équité, la qualité, la gratuité, l'inclusion et l'apprentissage tout au long de vie, ce but ne s'inscrit pas toujours et totalement dans des systèmes ou politiques des Etats. On note un grand recul dans les politiques identitaires et du genre, le manque d'un suivi-évaluation qui falsifie les données ainsi que la conception des politiques éclairées et fiables. Ce premier obstacle est conséquent au défi financier qui ne dispose pas des moyens à la hauteur de l'ambition du projet ODD4-Education 2030. Aussi, la baisse des allocations nationales et celle de l'APD à l'éducation, sans oublier la diminution des subventions versées aux organisations de la société civile, entravent la réalisation de ce programme. Ce manque de ressources adéquates et durables se conjugue avec la triste réalité de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation, la concurrence des programmes et architectures internationaux, ce qui compromet la qualité, la gratuité, la promotion de l'éducation pour tous, tout en renforçant bien évidemment les inégalités incompatibles avec

l'ODD4-Education 2030. Même si la concurrence des instituts nationaux et internationaux privés veut résoudre le problème de la qualité de l'éducation, le déficit persistant et à grande échelle d'enseignants mal formés demeure ainsi que le déficit des conditions de travail avec des salaires peu élevés. Face à toutes ces difficultés, les représentants des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile prennent plusieurs décisions et formulent des recommandations tant aux gouvernements qu'aux bailleurs de fonds.

## Décisions et recommandations.

Pour élucider leur apport à la mise en œuvre du programme ODD4-Education 2030, les représentants des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, entendues comme partie prenante de l'éducation décide de :

- Sensibiliser les gouvernements et tous les acteurs de l'éducation au ODD4-Education 2030, en encourageant le dialogue politique à tous les niveaux (national, régional et mondial), ainsi qu'une véritable contribu-

tion à la collecte des données et à leur exploitation afin d'améliorer les politiques de l'éducation ;

- Promouvoir l'inclusion des groupes victimes de discriminations dans les programmes éducatifs en créant avec eux des plateformes d'échanges en vue de leur donner des moyens favorables à la prise en main de leur avenir ;

- Encourager le développement des réseaux d'acteurs de la société civile dans le but de favoriser le dialogue intersectoriel ;

- Réorganiser le système de collecte des données accessible, fiable, et de mettre en commun les connaissances mobilisées par les pairs entre ONG afin de contribuer au mieux à la mise en œuvre des politiques de l'éducation. Toutes ces données permettront un bon suivi du programme ODD4-Education 2030. En considérant toutes ces décisions, il est nécessaire que les gouvernements et les bailleurs de fonds soient impliqués dans leurs implantations, d'où les recommandations suivantes :

- que les gouvernements renforcent les systèmes éducatifs afin d'offrir une

éducation de qualité, publique et gratuite dans un cadre juridique conforme aux normes internationales des droits de l'homme ;

- que les gouvernements trouvent des solutions aux problèmes de la gouvernance afin d'éviter les préjudices fiscaux, les flux financiers illicites, la corruption ;

- que les gouvernements et les bailleurs de fonds augmentent les investissements en faveur de l'éducation ;

- que les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes à la mise en œuvre du programme ODD4-Education 2030 mobilisent des ressources financières dans le but de garantir une éducation de qualité pour tous ;

- que l'UNESCO continue de coordonner la mise en œuvre de ce programme sous l'appui des bailleurs de fonds afin de mobiliser les ressources à fournir aux ONG et aux organisations de la société civile. Au terme de cette rencontre UNESCO, CCONG/EPT, la consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous devient une structure indispensable à la réussite du programme ODD4-Education 2030.

## ODD-4 au Cameroun

# "L'ancienne approche n'a même pas été évaluée..."

Julienne Njouogo

Est-ce que le Cameroun suit les résultats que l'ODD-4 demande d'atteindre ?

Disons que nous ne sommes pas statiques. Depuis 2015, il y a eu des évolutions. En fait, par rapport aux objectifs inachevés de l'EPT, il y a toujours des activités qui sont menées au sein de l'Etat. Prenons par exemple au niveau de l'égalité du genre (accès genre à l'école), il y a toujours des campagnes de sensibilisation qui continuent, il y a toujours des mesures qui sont mises en œuvre et que l'on renforce. Maintenant tout le problème est de savoir si le rythme des avancés est suffisant ? Et là il y a eu un atelier avec l'UNESCO sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'ODD-4 dans les pays de l'Afrique centrale. Il en ressort de cet atelier que la mise en œuvre de l'ODD-4 est lente par rapport à une sous-région comme l'Afrique l'Ouest. D'après le rapport mondial de suivi de l'EPT de 2015, l'Afrique centrale est en retard par rapport aux autres sous-régions.

Qu'est ce qui est à l'origine de ce retard ?

Il y a plusieurs causes. La première c'est la crise économique qui frappe la sous-région centrale. Beaucoup de pays de l'Afrique centrale dépendent du pétrole. Et quand le prix du pétrole chute cela affecte à près de 80% les économies de la sous-région centrale. Et d'autre part quand la crise économique commence, les premiers secteurs qui sont frappés sont les secteurs sociaux ; on ne baisse pas le budget de l'armée ou de la sécurité, mais on baisse facilement celui de l'éducation et de la santé. La deuxième cause est que nous sommes dans une zone d'insécurité où il y a des guerres comme en RCA, au Cameroun et au Nigéria avec Boko Haram. La troisième cause est liée à la nature de nos pouvoirs qui sont autoritaires et donc il ne consulte pas les populations quand il faut prendre les décisions les concernant. Or, en Afrique de l'Ouest

où ça avance, les gouvernements échangent beaucoup avec les autres acteurs de l'éducation et ils s'impliquent beaucoup. Mais par exemple au Cameroun, tout se passe dans le secret. Les décisions concernant l'enseignement sont prises sans consulter les organisations d'enseignants. Une nouvelle approche pédagogique est créée, et on demande aux enseignants de l'appliquer sans que ces derniers ne la comprennent. Par conséquent, personne ne l'applique. Pour que les gens adhèrent à une réforme, il faut qu'ils soient partie prenante de la réforme. Si on leur balance des réformes sans les consulter, il y aura des résistances et ce malgré le fait qu'elles soient bien fondées ou non. Depuis deux ans, nous sommes dans l'approche par compétence, mais personne ne l'applique, nous continuons à fonctionner comme avant parce que le ministère n'a même pas expliqué pourquoi on passe à cette approche, l'ancienne approche n'a même pas été évaluée. Or la pédagogie c'est la clé. C'est-à-dire quand on parle de l'école c'est d'abord la pédagogie. En d'autres termes, comment on amène l'enfant à maîtriser les connaissances. L'ODD-4 c'est d'abord la qualité de l'éducation, c'est l'humanisme, c'est les droits de l'homme, la justice, la paix. Tout cela ne se vit pas comme il le faut dans notre contexte camerounais.

L'ODD-4 met un point particulier sur la qualité et la gratuité de l'enseignement. Quel est votre point de vue sur la gratuité de l'enseignement au Cameroun ?

De prime abord, nous pouvons dire que l'enseignement primaire au Cameroun n'est pas gratuit. Nous avons mené une étude là-dessus avec le PASOC et nous avons transmis les résultats de cette étude au ministère de l'Education de Base. Il n'y a pas de gratuité de l'école primaire au Cameroun parce que la gratuité suppose que le parent de l'enfant ne paye aucun frais

pour que son enfant accède à l'école. Ça va plus loin. Même les livres et les cahiers, il les a gratuitement. Tout ce que le parent doit dépenser, c'est peut-être d'acheter la tenue de classe de son enfant. Or ce qui se passe est tout le contraire. On dit que l'APEE est gratuit mais en fait c'est obligatoire, puisque pour inscrire son enfant, le parent doit présenter le reçu de l'APEE. Ces conditions financières obligatoires à l'inscription de l'enfant annulent la gratuité de l'école primaire. A part l'APEE, les résultats de l'enquête ont montré que les parents sont de plus en plus sollicités pour contribuer financièrement à la saisie et la multiplication des épreuves des élèves à hauteur de 200, 300 voire 500 FCFA par enfant. Et ça, en réalité ce n'est pas de l'escroquerie, parce que le paquet minimum qu'attribue le ministère n'est pas au sens figuré. Il est vraiment considéré au sens propre du terme : il est effectivement minimum, à la limite, c'est réellement insuffisant. Et en plus, il n'arrive jamais au moment opportun. La suggestion forte à la fin de cette étude était qu'il fallait revenir au 1500FCFA que l'on payait antérieurement. Donc la gratuité de l'école primaire au Cameroun est fictive.

Selon vous est-ce que la « pseudo gratuité » de l'école primaire peut aussi arriver au secondaire ? Puisque l'ODD-4 parle aussi de gratuité au secondaire ?

Non ! Maintenant le cycle primaire s'étend jusqu'à la première partie du secondaire, donc il n'a plus une durée de 7 ans mais plutôt de 9 ans. La nouvelle réforme de l'éducation secondaire va distinguer trois cycles. Les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> vont constituer le 1<sup>er</sup> cycle, les classes de 4<sup>ème</sup> jusqu'en seconde vont constituer le 2<sup>ème</sup> cycle et les classes de premières et terminales vont constituer le 3<sup>ème</sup> cycle. En fait, nous nous alignons dans le système anglophone. Le brevet d'enseignement du premier cycle se fera désormais en classe de seconde. La scolarisation uni-

verselle que prône l'ODD-4 concerne les deux premières années (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) qu'on appelle aussi cycle d'observation. Ce cycle permettra de mieux orienter l'enfant pour la suite de ses études. Mais, l'objectif des Etats africains est d'arriver effectivement aussi à la gratuité de l'enseignement secondaire. Mais au niveau du Cameroun, la loi à travers les textes présidentiels, prévoit que c'est l'école primaire qui est gratuite et non le secondaire.

L'ODD-4 s'intéresse aussi à l'éducation civique. D'après vous, qu'est-ce que le système éducatif camerounais peut faire pour redonner sa toison d'or au civisme ?

L'école n'est pas isolée de la société. Cela veut dire que l'école est dans un milieu social. Et les tares de la société touchent aussi le milieu scolaire puisque les acteurs de la société sont aussi les acteurs de l'école. L'école a ceci de particulier qu'elle met sur pieds des mécanismes qui font que tout en étant dans la société, elle puisse créer des conditions pour changer la même société. Mais maintenant quel est le contenu des programmes des cours



Thobie Emanuel Mbassi Ondo, PCA du CEFAN

d'éducation à la citoyenneté ? En fait, les programmes actuels ne sont pas de nature à former ce citoyen qu'on décrit dans la cible de l'ODD-4. Qu'est-ce qu'on vous apprend ? Une classe pour le code de la route (bon, je n'ai rien contre le code de la route), une classe pour les chefferies. Quand on parle de l'éducation à la citoyenneté, il s'agit effectivement que les enfants s'approprient leur citoyenneté à travers ces cours d'éducation à la citoyenneté. Je ne sais pas si la chefferie traditionnelle fait partie de la citoyenneté. Une chefferie est une institution féodale anti démocratique. Pendant les cours de citoyenneté, il faut apprendre aux enfants que le bien public est sacré, il faut leur apprendre le respect de l'autre, la propreté, savoir défendre ce qui est juste, ce qui est bon, savoir se mobiliser quand le bien commun est en danger. Voilà donc ce qu'on appelle l'éducation à la citoyenneté et c'est ce que l'ODD-4 préconise.

## Éducation pour tous Vers l'atteinte des objectifs du millénaire

Constantin Essono

L'éducation pour tous était une composante des OMD sur le plan éducatif, et donc après l'évaluation de la décennie en 2015, on est donc passé à l'objectif de développement durable (ODD-4) qui concerne l'éducation. Mais cela ne signifie pas que l'EPT est fini. Dans l'ODD-4, nous avons des cibles quantitatives et des cibles qualitatives, et donc, les cibles

quantitatives sont les objectifs inachevés de l'EPT que l'on a reconduit par exemple l'alphabétisation universelle des jeunes, la santé des enfants, l'égalité entre les sexes à l'école. Donc en réalité, l'EPT continue son chemin mais on lui a ajouté des cibles qualitatives c'est-à-dire des engagements nouveaux que les Etats doivent mettre en œuvre.



## Éducation de la jeune fille

# "On se rend compte que le taux de scolarisation de la jeune fille est largement inférieur à celui du jeune garçon..."

Avis de Salomé Ngaba Zogo

Julienne Njouogo

*De manière simple, qu'entend-on par éducation de la jeune fille ?*

L'éducation de la jeune fille est depuis longtemps une préoccupation au niveau mondial, régional et même au niveau national. Parce qu'au vue des statistiques de l'éducation, on se rend compte que le taux de scolarisation de la jeune fille est largement inférieur à celui du jeune garçon. De nos jours ce n'est plus tout à fait ça, mais il y a 10 ans les écarts étaient vraiment énormes. Il y a une volonté réelle de chercher à équilibrer ces taux de scolarisation. Des mesures ont été prises pour faire une discrimination positive par rapport aux garçons, c'est-à-dire sensibiliser et encourager les parents d'envoyer leurs filles à l'école.

*Est-ce que L'EPT et l'ODD-4 sont vraiment appliqués par rapport à l'éducation de la jeune fille ?*

Il est important déjà de rappeler que l'ODD-4 vise en outre à créer l'égalité entre les deux sexes. Et l'un des facteurs du développement c'est l'éducation. Au niveau du Cameroun, il y a eu de grosses avancées, mais il reste encore des zones où les écarts restent énormes. Ces zones-là sont appelées les zones d'éducation prioritaire. On peut aussi prendre en compte le facteur culturel. Dans certaines zones le poids de la culture ou de la tradition est tel que ce n'est pas évident de mettre le garçon et la fille au même niveau. Généralement quand on est dans une famille pauvre les parents vont toujours privilégier le garçon parce que c'est lui le futur chef de famille, la fille va aller en mariage. Certaines pratiques font que, malgré que la fille aille à l'école, c'est toujours elle qui s'occupe des tâches ménagères après l'école, alors que le garçon lui est libre, il fait tout ce qu'il veut. Tout cela fait que la fille va peut-être abandonner l'école, pour aller en mariage précocement. Donc, il y a tout une lourdeur qui est créée par les facteurs culturels qui ne favorisent pas l'émergence de la fille au niveau de certaines régions par rapport à l'éducation. Mais il y a certaines régions où les effets de la culture ne sont plus un fardeau. Par exemple, la lauréate nationale des résultats du baccalauréat de cette année est une fille. Cela montre que la fille n'est pas moins intelligente que le garçon. Il faut seulement qu'elle soit dans un milieu qui stimule son intelligence. Dans certains coins du Sud-ouest et du Nord-ouest, le taux de scolarisation des filles dépasse très largement celui des garçons. On retrouve dans des salles de classe plus de fille que les garçons. Mais il ne faut pas abandonner les zones où il y a encore ce type de problèmes, et c'est pour cela qu'on insiste encore sur l'éducation de la jeune fille.



Salomé Ngaba Zogo

*Y a-t-il d'autres actions menées après l'obtention des diplômes de la jeune fille ? Parce que généralement après l'obtention du Baccalauréat par exemple, les filles se retrouvent souvent en mariage.*

L'arrondissement de Yaoundé II est principalement constitué d'une population issue du grand Nord et

actuellement il y a un projet en cours d'exécution dans cette localité-là qui se focalise sur la sensibilisation des parents par rapport à ce problème. Nous le réitérons une fois de plus le facteur culturel est très important. Et ce projet-là a pour objectif de casser ces facteurs culturels afin que les parents comprennent le bien fondé de

laisser leurs filles continuer leurs études. Ce projet mène des actions en direction des parents, des autorités religieuses (iman) et des autorités traditionnelles. Parce que si on arrive à convaincre ces personnalités-là qui sont presque adulées, nous pensons que les choses pourront changer. Le projet touche aussi les autorités politiques ; les maires afin que ces derniers puissent construire des infrastructures scolaires qui peuvent permettre l'épanouissement de la jeune fille scolarisée ou non. Même au niveau de l'Etat, un plaidoyer est fait pour que des mesures soient prises en faveur de la jeune fille. Par exemple octroyer plus de bourses aux filles qu'aux garçons. Nous appelons cela la discrimination positive.

*Aujourd'hui on parle de l'approche par compétence. Est-ce que cette approche est aussi applicable au niveau de la jeune fille ?*

En dehors de l'acquisition des savoirs dans la formation qui est donnée aux filles, on essaie de dé-

velopper en elles certaines compétences et de stimuler leur confiance en soi. Parce que sur le plan psychologique, la fille, naturellement est un petit peu réservée, elle manque de confiance en soi etc. On leur donne des moyens de pouvoir affronter les difficultés qu'elles peuvent éventuellement rencontrer au cours de leur scolarisation et/ou de leur professionnalisation. Pour y arriver, on peut aussi agir sur les enseignants en faisant la promotion auprès d'eux, de ce qu'on appelle "l'éducation sensible au genre". Ce type d'éducation consiste à éradiquer certaines attitudes de ces enseignants qui tendent à discriminer et stigmatiser la jeune fille.

En conclusion la fille a toujours été dépendante. Chez ces parents, elle fait les travaux qui lui sont assignés. Après, elle ira en mariage où elle sera toujours dépendante de son mari. Nous voulons éradiquer cela à travers une éducation de qualité de la jeune.

## CCONG/EPT

## C'est la consultation collective des ONG qui travaillent dans le cadre de la promotion des objectifs liés à l'éducation pour tous

Avis de Josué BALOMA, Coordonnateur du CEFAN

Julienne Njouogo

*Qu'est-ce que la CCONG/EPT ?*

C'est la consultation collective des ONG qui travaillent dans le cadre de la promotion des objectifs liés à l'éducation pour tous. Elle est sous la tutelle de l'UNESCO à Paris qui l'abrite et met à sa disposition un certain nombre de personnel dans l'animation du travail de la CCONG. Mais à côté du personnel qui est mis à la disposition de la CCONG par l'UNESCO, il y a des organisations de la société civile (OSC) qui constituent le comité d'organisation de la CCONG. Donc, vous allez trouver à l'intérieur de ce comité des membres de la société civile qui sont élus et qui représentent tous les continents. L'UNESCO met à la disposition de la CCONG des experts qui travaillent en synergie avec les membres de la société civile qui représentent les ONG.

*Quels sont les objectifs de la CCONG ?*

Lorsqu'on parle de l'EPT on va toujours évoquer l'UNESCO parce qu'au niveau des agences des Nations Unies, c'est l'UNESCO qui est l'agence en charge de l'exclusif de l'éducation. En l'an 2000 s'est tenu à Dakar le forum mondial de l'EPT (éducation pour tous). Ici, les



Josué BALOMA, Coordonnateur du CEFAN

Etats du monde, représentés par les agences des Nations Unies et les ONG représentés par les membres de la société civile et les partenaires internationaux de l'éducation ont balisé la fondation. C'est à l'issue de ce forum qu'a été mise en place la coordination de l'EPT pour assurer le suivi de ses objectifs. Ainsi, l'un des objectifs vise à coordonner l'action des ONG et des Etats pour s'assurer une meilleure mise en œuvre des objectifs de l'EPT. A l'époque, on parlait de l'EPT. Et elle est toujours d'actualité mais sous la forme de Objectif de Développement Durable 4 (ODD-4). Ainsi, les objectifs de l'EPT sont de nos

jours pris en compte par les ODD, notamment l'ODD-4 qui concerne l'éducation. La CCONG a justement pour rôle de s'assurer une meilleure mise en œuvre de cette ODD-4. Chaque quatre ans, il y a une réunion de la CCONG qui se tient. Elle s'est tenue cette année au mois de mai et le CEFAN y a participé.

*Est-ce qu'au Cameroun l'ODD-4 est en train d'être appliqué ?*

On va tout de suite dire qu'il y a une application. Le Cameroun a participé à toutes les réunions sous régionales et régionales qui concernaient l'éducation. C'est donc à la base des recommandations de ces différentes rencontres que le DSSEF (Document de Stratégie du Secteur de Education et de la Formation) qui est un document national et qui s'étend de 2013 à 2020 a été élaboré. Il prend en compte toutes les décisions qui sont prises au niveau régional, c'est-à-dire en Afrique, et au niveau international. Donc le DSSEF est le cadre national qui prend en compte le cadre de l'éducation à l'horizon 2030 institué lors de la rencontre d'Incheon en Corée. Toujours pour démontrer qu'au niveau du Cameroun l'ODD-4 est pris en compte, nous avons ce

qu'on appelle le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation. C'est le groupe par excellence qui réunit autour de la table, tous les partenaires clés de l'éducation au Cameroun et qui s'attèle à réaliser les résultats de l'ODD-4. En outre, les conflits civils et militaires qui se vivent dans certains pays voisins du Cameroun ont fait en sorte que le Cameroun mette sur pied l'éducation d'urgence pour répondre aux besoins d'éducation des populations qui viennent se réfugier au Cameroun.

*Qu'est-ce que le CEFAN fait pour améliorer l'éducation au Cameroun ?*

Le cadre d'action d'Incheon prévoit que la société civile puisse être impliquée dans la réalisation des objectifs de l'éducation : gratuité, éducation de qualité et éducation inclusive pour tous. Et c'est ça le travail du CEFAN. Et pour atteindre ses missions, le CEFAN s'appuie sur les associations membres du réseau. La principale mission du CEFAN vise à faire le plaidoyer à travers le suivi des politiques de l'éducation. C'est ainsi que notre journal « La LETTRE DU CEFAN » est utilisé comme un outil de plaidoyer et d'information.



Journée de l'enfant africain

# L'apothéose à Nkoteng

**Iday-Cameroun en partenariat avec le Cefan a organisé les activités de la célébration de la 26ème édition de la Journée Internationale de l'Enfant Africain dans la ville de Nkoteng, Région du Centre, département de la Haute-Sanaga.**

*Emeline Yonta Watsop*

Le 15 et 16 juin 2017 s'est tenue en la mairie de Nkoteng une session de travail comptant pour la célébration de la journée de l'enfant africain avec pour thème : l'agenda 2030 pour un développement durable en faveur des enfants en Afrique, accélérons la protection, l'autonomisation et l'égalité. Après les civilités d'usage réalisées au cours des 08 réunions de la phase préparatoire au siège d'IDAY-Cameroun, la séance de travail se déroule selon l'ordre du jour ci-après :

- Compte rendu des missions avancées,
- Correspondances et réactions des partenaires,
- Déroulement des activi-

tés marquantes la célébration de la JEA 2017,

- Les difficultés rencontrées,
- Les suggestions,
- Les perspectives.

D'entrée de jeu, nous avons lecture des 04 missions menées par le secrétaire général adjoint, M. Guy Bertrand MANY pour les 03 premières, celui-ci est rejoint par M. SEKE A. NDJERE pour mener le 4<sup>ème</sup>. Celles-ci en vue d'implémenter les instructions du bureau d'IDAY-Cameroun, de continuer les entretiens avec les autorités locales, enfin de préparer l'arrivée de la délégation attendue.

A l'issue, l'on fait ressortir les correspondances et les réactions des parte-

naires. Il apparaît clairement qu'il y a eu très peu de retour favorable. En l'occurrence, l'UNESCO, la SOSSUCAM, IDAY-Cameroun et le CEFANC.

Il en ressort donc que les activités de la dite journée se sont effectuées en 03 ateliers :

- Les ateliers de formations en 02 modules,
- Les ateliers de la causerie éducative,
- Le plaidoyer.

Parlant des ateliers de formation, on remarque qu'ils s'étalent sur des modules de droits humains animé par M. SEKE A. NDJERE et sur la sensibilisation sur les violences faites aux enfants présenté par M. AYISSI ESSIMI Joseph

Marie. Les ateliers qui se déroulent dans la salle des actes de la mairie de Nkoteng donnent tant l'historique de la JEA qui rassemble divers établissements d'enseignement secondaire et primaire de la ville ; mais aussi l'identification des cas de violence et la conscientisation des participants. Ceci favorise la réussite de la causerie éducative du camp Nangah sis à la cité des célibataires dans les plantations appartenant à la SOSSUCAM. Au cours de celle-ci se sont ouverts à la discussion de façon aisée et ont exposé les difficultés qu'ils rencontrent dans l'éducation de leurs enfants.

A la suite de leur litanie

de doléances exprimées dans le plaidoyer, le sous-préfet représenté par M. Cyriac MEYINDE, chef de cabinet, laisse les enfants rassurer quant à la prise en considération de leurs attentes.

En guise de conclusion, il est organisé une séance de photo de famille laquelle est précédée en amont d'une présentation des difficultés rencontrées lors de l'organisation de cette journée. Toutefois, un rapport présentant l'état des avancées des activités primordiales de la coalition a été fait.

Clôturent la séance de travail, l'IDAY-Cameroun s'annonce organisatrice de la 27<sup>ème</sup> JEA.



Photo de famille avec les enfants de Nkoteng





## Formation des enseignants de l'éducation de base

## L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale harmonisent le cadre de formation

Les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et ceux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé d'harmoniser le programme de formation des enseignants de l'éducation de base. C'est la proposition adoptée lors d'un atelier organisé les 24 et 25 juillet à Yaoundé par les bureaux régionaux de l'UNESCO de Yaoundé, d'Abuja et de Dakar.

Emanuel Mbassi

Jusqu'ici, chaque pays des deux sous-régions formait ses enseignants selon ses propres standards et leur octroyait un statut selon la convenance des pouvoirs publics. Ces formations étaient à bien des égards lacunaires et les statuts pas de nature à épanouir les enseignants ; toutes choses qui étaient de nature à hypothéquer l'actualisation d'une éducation de qualité quêtée par l'ODD4. Parce que la formation initiale et continue de l'enseignant, ainsi que son statut professionnel impactent sur la qualité de l'éducation, cela a justifié que l'UNESCO, en tant qu'agence de coordination et de suivi-évaluation de l'ODD4 organise un atelier pour harmoniser la formation des enseignants dans les deux sous-régions afin qu'ils soient aptes à dispenser une éducation de qualité partout où ils se trouvent. L'atelier regroupait, outre les experts de l'UNESCO des bureaux de Yaoundé, Dakar et Abuja, ceux des pays des deux sous-régions concernées, les organisations de la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Il s'agissait de



valider une étude de l'UNESCO sur le sujet en question. Quatre principaux axes résumaient le contenu de l'étude : la redéfinition de la profession, la formation des enseignants, la certification, l'allocation des enseignants et la structure de leur carrière.

Face aux nouveaux enjeux et défis qui sourdent de l'ODD4 et de la pression des problèmes économiques et environnementaux, l'urgence d'une redéfinition de la

profession d'enseignant s'imposait, celle qui pouvait prendre en compte tous les défis et enjeux sus évoqués. Elle s'adosse sur une vision partagée de l'éducation. Si l'approche holistique part des politiques de l'éducation, il est impérieux que celles-ci s'adosent toutes sur une vision partagée de l'éducation. Cette vision partagée figure dans les principes et objectifs de l'EPT et de l'ODD. L'éducation y apparaît comme un

processus qui consiste à doter l'individu d'outils symboliques et culturels en vue de lui donner les capacités de construire les significations en interaction avec la société. Cette nouvelle vision de l'éducation déborde le cadre purement épistémologique de la construction des significations pour embrasser les droits humains, la citoyenneté et la durabilité. C'est cette nouvelle vision humaniste de l'éducation qui va désormais orienter la formation des enseignants.

Le nouveau cadre de formation devra permettre à l'enseignant de donner à l'enfant des outils susceptibles de l'amener à actualiser ses aptitudes pour assurer son bien-être physique, sa santé mentale et de s'intégrer harmonieusement dans la société. L'enseignant formé dans cette nouvelle perspective devra aussi être capable d'amener l'élève à maîtriser la culture et les arts, l'alphabétisation et la communication, l'apprentissage à la cognition, l'usage des nombres et mathématiques, la science et la technologie. Tous les domaines de l'environnement de

la vie sont pris en charge par ce cadre, justifiant ainsi son caractère holistique.

Bien plus, la nouvelle formation est de nature à ouvrir l'esprit de l'enseignant à travers l'initiation aux grands courants pédagogiques et didactiques et l'usage des TIC ; elle est qualifiante et s'ancre dans la logique du LMD. La professionnalisation est une dimension capitale de ce nouveau cadre pour répondre à une des cibles de l'ODD4 qui est de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Beaucoup d'élèves abandonnent l'école après le primaire ; il est question qu'y étant, on leur donne les aptitudes à l'exercice d'une profession pour pouvoir s'insérer dans la vie active le moment venu. Une telle orientation découle des besoins spécifiques des pays des deux sous-régions caractérisés par les abandons scolaires, le manque de qualification à l'emploi du fait d'un enseignement non professionnalisé et le chômage massif des jeunes. Pour mettre fin à la pratique de la formation continue qui s'effectue au gré des projets financés par les bailleurs de fonds, il a été recommandé que soit formalisée le cadre de formation continue avec incidence sur la carrière.

Le nouveau cadre ne s'est pas uniquement focalisé sur la formation intellectuelle et technique des enseignants ; il s'est aussi penché sur les questions liées à leur carrière professionnelle. Ont été ainsi abordés : le problème de la certification initiale et continue, celui de la valorisation des acquis d'expériences (VAE) pour les enseignants n'ayant pas bénéficié d'une formation initiale, de la capitalisation de la formation continue, les normes professionnelles. La situation actuelle se caractérise par l'absence d'un référentiel commun de compétences et de valeurs qui permettent d'identifier un enseignant parmi les imposteurs qui écumant la profession. Ce sont tous ces vides que l'atelier a comblés. Les participants ont ainsi été adoptés le principe de la VAE, un référentiel de certification des enseignants de l'éducation de base, des normes professionnelles. Les pays ont été invités à contextualiser les mesures ci-dessus.

Enfin, face à l'irrationalité de la répartition des enseignants dans le territoire, il a été recommandé l'adoption de règles et procédures transparentes, ainsi que leur application stricte. L'actualisation de toutes ces mesures adoptées à Yaoundé va certainement contribuer à la réalisation d'une éducation de qualité et à une motivation plus accrue des enseignants de l'éducation de base.

## Le soutien réaffirmé aux donateurs et investisseurs internationaux

Par Constantin ESSONO

Cette déclaration, publiée deux ans après un précédent appel similaire, a été signée par une large diversité d'organisations présentes dans 50 pays, incluant des ONG de défense des droits de l'homme, des organisations de développement, des organisations communautaires, des organisations confessionnelles, et des syndicats, démontrant l'échelle des inquiétudes sur Bridge.

La déclaration, qui recense des éléments de preuves variés et des recherches publiées au cours des deux dernières années, soulève de sérieuses préoccupations concernant la transparence de Bridge, ses relations avec les gouvernements, les conditions de travail de son personnel pédagogique et la question de la violation des normes éducatives. Elle met en évidence les cas de l'Ouganda et du Kenya où Bridge a exploité illégalement des écoles et n'a pas respecté les normes nationales d'éducation. Dans les deux pays, les autorités ont ordonné Bridge de fermer leurs écoles.

« La qualité des écoles Bridge n'a jamais été évaluée de manière indépendante. Dans tous les cas, tout gain allégué concernant les résultats d'apprentissage ne pourrait jamais justifier les pratiques choquantes qui sont rapportées dans cette déclaration. Comment justifier, par exemple, l'emploi d'enseignants non diplômés et non enregistrés, sachant qu'ils perçoivent

des salaires proches du seuil de pauvreté pour plus de 60 heures de travail par semaine ? » questionne Linda Oduo-Noah du Centre de l'Afrique de l'Est pour les droits de l'homme au Kenya.

La déclaration souligne que Bridge n'est pas parvenu à atteindre les plus défavorisés, qu'ils prétendent pourtant viser, en raison des coûts de scolarité élevés qui impactent négativement les familles qui envoient leurs enfants dans ces écoles. Une étude a révélé que 69 à 83 % des parents avaient du mal à payer le loyer, à se procurer de la nourriture ou à accéder à des soins de santé à cause des frais de scolarité de Bridge.

« Au lieu des 6 US dollars par mois targués par la société, les frais totaux sont plus proches de 20 US dollars par mois. Non seulement ces coûts sont prohibitifs pour une grande partie de la population des pays dans lesquels Bridge opère, mais leurs frais annoncés sont trompeurs », souligne Salima Namusobya de l'Initiative for Social and Economic Right en Ouganda.

Le document souligne également la résistance de Bridge à tout examen public et ses tentatives pour limiter la transparence, s'appuyant sur une lettre récente du Comité du développement international du Parlement britannique au secrétaire d'État qui soulevait aussi cette question.

« Nous avons vu comment, au Libé-

ria, Bridge, qui a un accord de partenariat public-privé avec l'État, a opéré dans le plus grand secret, contestant les règles de passation des marchés publics. Cela confirme la tendance pour d'autres pays, dans lesquels Bridge a été impliqué dans l'arrestation d'un chercheur indépendant, la réduction au silence des syndicats, la résistance à l'évaluation et plus encore. Il s'agit d'une société d'éducation mondiale enveloppée dans le secret et la dissimulation et c'est extrêmement inquiétant », s'alarme Anderson Miamen de la Coalition du Libéria pour la transparence et la responsabilisation dans l'éducation.

Les organisations signataires de la déclaration appellent donc les investisseurs et les donateurs à s'acquiescer pleinement de leurs obligations de diligence et à cesser leur soutien à Bridge. Par ailleurs, les organisations énoncent un certain nombre de recommandations en respect des lois et normes nationales, de la transparence mais aussi de la responsabilisation, du traitement de la société civile et de la redirection des fonds vers des programmes favorisant l'équité dans le domaine de l'éducation.

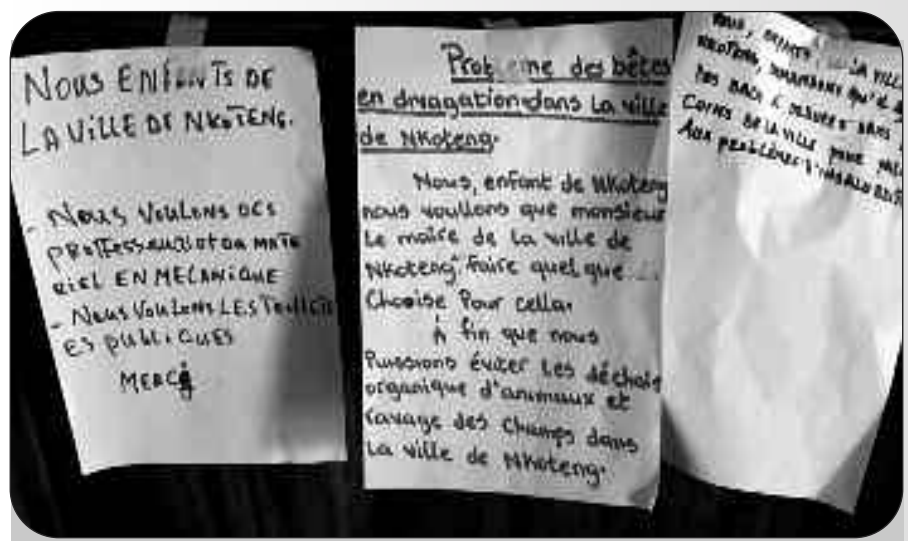
« Il est important de reconnaître que la plupart des investisseurs cherchent vraiment à faire une différence dans la vie des enfants vivant dans la pauvreté. Nous partageons ces préoccupations et reconnaissons la nécessité d'améliorer considérablement l'éducation. Cependant, il existe maintenant

des preuves significatives que l'investissement dans Bridge n'est pas un moyen efficace d'améliorer l'accès, l'équité et la qualité dans le domaine de l'éducation, ce qui devrait être l'objectif d'une initiative éducative visant les plus défavorisés. Nous serions heureux d'avoir l'occasion d'explorer des solutions alternatives avec les donateurs et les investisseurs, afin d'identifier des moyens plus efficaces d'investir durablement dans la mise en œuvre d'une éducation de qualité pour tous les enfants vivant dans la pauvreté », conclut Chikezie Anyanwu, de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Cette dernière déclaration fait suite à des préoccupations répétées au sujet de l'expansion rapide et non réglementée de certains prestataires privés dans le domaine de l'éducation, en particulier commerciaux, tels que Bridge. En mai 2015, 116 organisations avaient publié une déclaration soulevant des inquiétudes relatives à des faits trompeurs concernant les coûts et la qualité des écoles Bridge. Dès lors, les éléments de preuve présentés dans la déclaration et résultant de diverses sources - rapport de l'ONU, rapport parlementaire du Royaume-Uni, travaux de recherches indépendants et médias - ont confirmé ces préoccupations et sonné l'alarme en raison de l'écart entre les promesses de Bridge et la réalité de leurs pratiques.



# Matinée de plaidoyer en images



## CEFAN : On évalue le parcours

Le vendredi 21 Juillet 2017 s'est tenue au siège du secrétariat national du Cefan une séance de travail portant sur le Conseil d'Administration de ladite structure.

Marguerite Marie Nkoudou

Après les civilités d'usage, M. Mbassi, PCA du CEFAN et président de séance a circonscrit les différents points à l'ordre du jour entre autre :

- Le mot de bienvenue du PCA ;
- La vérification de présence ;
- La lecture, les échanges et l'adoption du rapport d'activité Janvier-Juin 2017 ;
- La lecture, les échanges et l'adoption du rapport financier de Janvier-Juin 2017 ;
- La présentation du plan opérationnel 2017 du CSFE ;
- Le projet AVENIR (partenariat PLAN-CAMEROUN) ;
- La lecture TDR de la mission de contrôle financier au CEFAN ;
- AOB

Entrant en plein dans le débat, il a rappelé la précédente session en lisant le compte rendu de la séance de travail de celle-ci en vue de son adoption par le Conseil d'Administration.

A l'issue, il a fait ressortir le Plan Opérationnel 2017 du CSFE. La parole est alors donnée au chargé de Programmes Monsieur HEBGA Pierre. Ce dernier fait immédiatement une présentation ébauchée des activités de l'année en cours d'exécution. Il lui est tout de suite indiqué par les administrateurs en séance les manquements de l'actuel rapport qui n'intégrait pas à suffisance les attentes du futur à l'instar des activités des organisations membres de la coalition

qui sont aussi celles du CEFAN. Ceci a d'ailleurs suscité des doutes quant à l'adoption des propositions de monsieur HEBGA. Ces derniers déboucheront sur des recommandations en vue de l'amélioration qualitative et l'enrichissement des activités futures. Il est exhorté d'utiliser les images exprimant de manière captivante les souhaits et attentes du CEFAN tels que suit : - état de la situation actuelle ; - réalisations du CEFAN et Activités déjà réalisées.

A la suite de monsieur HEBGA, la parole a été prise par monsieur BONONO BAKOTA René, Chargé du Projet AVENIR au CEFAN qui s'est appesanti sur

les lignes pionnières du projet à savoir :

*L'autonomisation des plus vulnérables par l'éducation inclusive et la réinsertion (AVENIR) dans l'arrondissement de Yaoundé II qui est du ressort de PLAN-CAMEROUN en coalition avec le CEFAN ;*

*Le plaidoyer auprès de la mairie pour l'offre d'une passerelle rentrant dans la contribution au fonctionnement et à la pérennisation et au renforcement des capacités des OSC et ONG ;*

*Le plaidoyer pour assurer la prise en charge des non et déscolarisé-e-s.*

Prenant la parole le nommé OHOUO Saturnin, Comptable du CEFAN fera une lecture du budget tant encaissé que dépensé tout en présentant dans

les chiffres le pourcentage de réalisation de 2016-2017.

En guise de conclusion, la parole est de nouveau remise au CNC. Ce dernier s'est étalé sur les TDR du rapport de contrôle financier dont les objectifs susévoqués dans le rapport ci-joint font état de l'avancée partenariat entre différents membres tout en visant le renforcement de leurs capacités bien que quelques difficultés liées aux démarches se sont avérées non évidentes relativement au déplacement des missionnaires au Cameroun. Clôturant la séance, il a été dit que les différentes démarches connaîtront une suite ultérieure par rapport à l'avancée des travaux.



GLOBAL CAMPAIGN FOR  
**EDUCATION**  
www.campaignforeducation.org

**IBIS** ©  
Education for development

**vancefa**  
Coalition For All



Journée de l'enfant africain

# Images de la causerie éducative



## Atelier de formation en images

